



Mon pere c est fait avoir en achetant une voiture

Par **flo**, le **21/02/2013** à **20:57**

Bonjour,
Mon père a acheté à un jeune une voiture en mauvais état. Le rapport du contrôle technique est daté d'avril. Mon père étant âgé, ne s'est pas du tout rendu compte de l'arnaque. La voiture n'est pas roulante, il doit s'en débarrasser à la casse mais le jeune refuse le remboursement. Pouvez-vous me dire s'il peut avoir un recours à cette situation ?
Merci.

Par **Tisuisse**, le **22/02/2013** à **07:00**

Bonjour,
Quel âge a votre père ?
Quel a été le prix versé pour cette voiture ?
Le contrôle technique est daté d'avril, mais d'avril 2013 ou d'avril 2012 ?
Au reçu des réponses, nous vous dirons ce qui pourra être fait.

Par **flo**, le **22/02/2013** à **12:07**

Mon père a 77 ans il a acheté la voiture 600 euros et le contrôle est d'avril 2012